

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 29/01/2013

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 février 2013**

--- oOo ---

L'an deux mille treize, le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS (a procuration pour Mme DUBUN), DUCASSE, Mmes BERBILLE, ROLLIN, M. CABANNES, Melle POLESE, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : M. DUPOUY, Mme DUBUN (a donné procuration à M. BATS), M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Dossier des Arènes, Cession

La commune s'est portée acquéreur en 2007, d'une structure démontable « ARENES ».

Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable du bureau des adjoints en date des 16 et 29 janvier 2013 :

- de se prononcer pour la vente de cette structure démontable, et ce dans les meilleurs délais.
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et pièces, dans la limite d'un prix de vente fixé entre 15 000 et 50 000 euros.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avec 19 votes pour et 2 votes contre (M. DEHEZ et Mme LEFORT)

EMET un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES